

pourquoi l'interpellation n° 7, par M. McMullen, est inscrite avant la mienne ? Elle est datée du 11 mars. Pourquoi ne vient-elle pas avant la mienne du 7 mai ?

L'honorable M. SCOTT : J'ai les réponses aux questions 8, 10 et 11, et je suis prêt à les donner.

L'honorable M. LANDRY : L'honorable ministre se donne assez de mal comme cela sans s'en donner davantage inutilement. Je demande pourquoi l'interpellation n° 7 est insérée entre les nos. 6 et 8 ? Je crois que le n° 1 devrait être à la place du n° 7.

L'honorable M. POWER : Je crois que l'honorable sénateur de Wellington a demandé que son avis de motion fût inscrit pour demain.

L'honorable M. SCOTT : Il est au mauvais endroit. Il devrait être au bas de la liste.

L'honorable M. LANDRY : Je crois que les avis d'interpellation et les motions devraient être insérés par ordre de priorité quant aux dates.

Le PRESIDENT : La seule explication que je puisse donner c'est que quelques-uns de ces avis ont été inscrits dans le feuillet de la Chambre, et ont été ajournés. L'honorable sénateur dit qu'ils devraient être insérés par ordre chronologique. Je n'ai pas d'opinion à exprimer à ce sujet. Je devrai en conférer avec les fonctionnaires.

LES TRAVAUX DU PARLEMENT.

MOTION.

L'honorable M. MCMULLEN propose :

Que le Sénat croit qu'il est à propos de demander à la Chambre des communes sa coopération, par le moyen d'un comité mixte, afin de considérer l'opportunité de prendre des mesures à l'effet d'établir une part plus égale dans l'initiative de la législation publique et privée des deux branches du parlement, et d'adopter certaines règles dans le but de limiter la longueur des débats et rendre les travaux plus expéditifs.

Il dit : Pour faciliter de quelque façon l'expédition des affaires du parlement et terminer les sessions plus tôt que nous allons probablement terminer celle-ci cette année, j'ai inséré cette motion dans le cahier des avis. Durant plusieurs années la

durée des sessions a augmenté. Cette année nous avons déjà siégé durant cinq mois et demi—nous aurons siégé durant six mois le 28 de ce mois, depuis que le parlement a été convoqué en novembre dernier. Je ne veux pas un moment contester le droit qu'a tout membre de l'opposition de pouvoir employer tout le temps qu'il désire à discuter chaque question qui peut être discutée au parlement dans l'intérêt du Dominion. Il est hautement opportun que l'opposition ne soit pas entravée dans l'accomplissement de ses devoirs. Par contre, quand on constate que dans cette branche du parlement des assertions sont répétées tous les jours, tous les soirs, à peu près dans les mêmes termes, et que beaucoup de temps est perdu de cette façon là, il est opportun que la question soit discutée pour savoir s'il n'est pas possible de mieux répartir la besogne du parlement, qui permettrait au Sénat d'avoir une plus grande part dans l'initiation de la législation, que pour savoir si nous ne pouvons pas adopter un système comme il en fonctionne un en Angleterre et que l'on appelle la clôture et qui permettrait de régler la longueur des sessions et d'obliger le parlement à consacrer un espace de temps raisonnable à ses délibérations.

Personnellement je vois pour le Dominion un grand danger si nous continuons à faire ce que nous avons fait durant les dernières années. Cela aura pour effet d'empêcher d'entrer au parlement quelques-uns des hommes les plus distingués du pays. Des hommes de profession et des hommes engagés dans d'autres carrières, s'ils sont obligés de négliger leurs affaires, se retireront du parlement, et les chambres seront remplies d'hommes de deuxième et de troisième ordre, qui seront prêts à consacrer tout leur temps à la politique. Vous verrez qu'on ne pourra trouver pour la Chambre des Communes surtout, des hommes qui voudront se porter candidats aux élections, s'ils doivent passer cinq, six ou sept mois de l'année à Ottawa. Les sessions se prolongent tant, les discussions sont si longues, qu'elles lassent la patience des membres les plus distingués du parlement. Nous savons que nous ne pouvons plus avoir comme candidats les hommes les plus capables du pays. Je ne crois pas qu'il y ait

Hon. M. LANDRY.